



Confédération syndicale internationale

## 4<sup>e</sup> CONGRÈS MONDIAL

Copenhague, Danemark, du 2 au 7 décembre 2018

---

### **Résolution d'urgence sur les réformes de la législation du travail en Hongrie**

Le 4<sup>e</sup> Congrès mondial de la CSI, qui s'est tenu du 2 au 7 décembre 2018 à Copenhague, a été informé du projet d'amendement au Code du travail contre les employé(e)s en Hongrie.

Le renforcement de la compétitivité ne devrait pas se baser sur la détérioration des conditions des travailleurs et des travailleuses et la diminution de leurs droits – ni en Hongrie, ni dans d'autres pays de l'Union européenne ou autre région du monde.

Au nom des 331 organisations syndicales de 163 pays et territoires représentant 207 millions de travailleurs/euses, la CSI s'oppose au projet d'amendement soumis par le parti au pouvoir Fidesz, qui vise à augmenter le nombre maximum d'heures supplémentaires à 400 heures par an et à prolonger la période pour les ajuster, passant de 12 à 36 mois. Une compensation financière pour les heures supplémentaires ne serait dès lors payée qu'après trois ans.

Les délégué(e)s au 4<sup>e</sup> Congrès mondial de la CSI soutiennent les manifestations des travailleurs/euses hongrois, le 8 décembre dans les rues de Hongrie, et exhortent le gouvernement hongrois à retirer le projet de loi dans la mesure où il porte atteinte à la pratique nationale commune et bafoue les normes minimales établies dans la directive européenne sur le temps de travail.

---